

SYNDICAT DE QUARTIER DE PESSAC - BOURG

Association de défense des intérêts des habitants – Groupement déclaré sous le n°

Feuille d'informations N°7

automne 2001



SOMMAIRE

Surface commerciale du centre
Le marché Bourrec
Travaux
Collecte des déchets
Sécurité
Mémoire de quartier
Conseils de Quartiers
Manifestations

BUREAU DU SYNDI- CAT DE PESSAC- BOURG

PRESIDENT: Jean-Claude
LARREZET
05 56 45 97 73

VICE-PRESIDENTES:
Arlette CHASTAND
commission culturelle
05 56 45 26 47

Micheline HONTABAT
commission sociale
05 56 45 23 94

Chantal POURADIER
commission urbanisme
05 56 45 43 27

SECRETAIRE:
Christiane ROUSSEAU-
SIMON
05 56 46 03 61

**SECRETAIRES AD-
JOINTES:**
Raymonde MAZEAU
Nicole DOUCET

TRESORIER: Domin i-
que LESTYNEK
05 56 45 55 51

TRESORIER-ADJT:
Sylvie CAMACHO

La rédaction de la
« Feuille d'Informa-
tions » est
assurée par R. Cancian

**CONTROLEURS DES
COMPTE:**
Mme TAUBAN, M. BIOT,
M. L'HARIDON

**ACTIVITES: SCRAB-
BLE:**

Mme LOUIS
05 56 45 28 07

DUPLICATE:
Mme LEPIC

05 56 45 43 61

PATCHWORK:
Mme DARDEVET

*La correspondance
peut être déposée dans
notre boîte aux lettres ,
rue Pujol,
À côté de la salle
Roger Cohé*

Chers adhérents et voisins de quartier,

Certes notre attention est très sollicitée, ces temps-ci, hélas!, par des évènements tragiques qui ne cessent de noircir l'actualité; aussi ce qui se passe à notre porte peut-il nous sembler bien dérisoire... Gardons-nous cependant de négliger les projets en cours qui vont changer notre ville et notre cadre de vie. Il est indispensable que tous les habitants les suivent de près car il est très difficile d'en prévoir les conséquences sur le long terme. Le bon sens et la qualité de la vie au quotidien doivent se manifester face à la logique de la technique. Ecoutez, par exemple, ce qu'en pensent les riverains des voies (qui sont devenues intercommunales) Roger Cohé , Etienne Marcel et les usagers des écoles A. Briand (le personnel et nos 600 enfants); ils subissent le déferlement toujours plus dense, rapide et polluant des voitures, camions et autobus; La mise à double sens y est vivement critiquée!! Ces rues, vu la configuration du Centre, ne doivent pas servir au transit automobile mais seulement permettre l'accès au Centre et à ses commerces . Des solutions doivent être trouvées pour freiner ce trafic Nord-Sud qui étouffe le Centre et le rend très dangereux .Ne continuons pas à attendre les catastrophes pour penser à remédier aux anomalies!

Par ailleurs, le projet global de la ZAC tel que les nombreuses concertations (une quarantaine à ce jour) le font évoluer, le projet de la moyenne surface commerciale, le projet du marché Bourrec présentent un Pessac rénové que semblent approuver une grande majorité de Pessacais. Nous attendons également l'aménagement promis d'un vrai parc public de centre ville .

Se reporter à la « gazette du centre Cœur de Ville » n°3 éditée par la Ville de Pessac.

LA MOYENNE SURFACE COMMERCIALE DE L'ÎLOT 9:

L'avant-projet nous a été présenté en Mairie le 13 juin dernier et nous en avons fait un compte rendu dans notre « Feuille d'information » n°6 de cet été. Vous trouverez ci-après le plan de masse établi par le cabinet d'architecture ARTOTEC . Le vendredi 21 septembre dernier, la maquette de ce projet a été présentée à la Mairie par M. Rodriguez, architecte-urbaniste, aux riverains, commerçants et associations . Séance présidée par M. VERDON, adjoint au Maire avec la participation d'un représentant de DOMOFrance, maître d'ouvrage du projet immobilier et d'un représentant de PROMODES dont une enseigne (CHAMPION probablement) occupera la surface commerciale.

Rappelons quelques données:

L'ensemble du bâtiment occupe tout l'îlot 9 englobant le passage souterrain et débordant

jusqu'à la limite du parking actuel Ch. De Gaulle.

Surface de vente:1380 m2. Une partie du parking souterrain est réservée à la clientèle avec création d'un nouvel ascenseur pour un accès direct avec les chariots . Le reste de la surface, en rez-de-chaussée , est occupée par des boutiques ou autres vitrines et par la nouvelle implantation du Central , face à la gare, (actuellement rue des Poilus). Les livraisons se font à l'angle des rues Gambetta et Dulout par un sas intérieur ainsi que le ramassage des poubelles . Accès du public du côté de la rue des Poilus et du côté de la place. Au-dessus du centre commercial, 11 logements individuels (duplex) et 15 appartements. Leurs parkings sont construits sous le centre commercial avec accès privé. Il s'agit uniquement de locatif social.

Hauteur maximum de l'immeuble : 12 m du côté de la place; il a un niveau de moins du côté des rues Gambetta et Poilus. Début des travaux prévu: mi-2002 et livraison mi-2003. Places de stationnement sur la place: 32 (36 actuellement).

LE MARCHÉ BOURREC:

Le schéma ci-après présente la nouvelle configuration du marché qui respectera les nouvelles normes sanitaires. Ce réaménagement est le bienvenu et semble répondre aux exigences tant fonctionnelles qu'esthétiques. Pour plus de détails voir les plans affichés en Mairie. Les travaux devraient débuter au cours du 1er trimestre 2002 pour une durée de 12 mois.

Durant les travaux, le marché se tiendra rue Chaumet jusqu' à l'entrée du stade ; l'unité du marché sera ainsi conservée. Un plan de circulation est à l'étude.

L'aménagement des parcs Pompidou et Razon se réalisera dans une phase ultérieure. Nous souhaitons trouver en ces lieux un véritable parc de ville qui fait tant défaut au Centre avec des équipements de jeux pour les enfants et des allées paisibles pour les personnes âgées ...et les autres.

TRAVAUX exécutés par la Lyonnaise des Eaux.

Rues concernées: Grangeneuve, Forestier, Danglade, H. Lemoine, St Jacques.

Ces travaux sont en cours de réalisation. On remplace les conduites principales de distribution d'eau jusqu'aux vannes . Il semble que soient restées en place les anciennes conduites allant des vannes aux compteurs des particuliers, ce qui serait regrettable si ces conduites étaient en plomb.

COLLECTE DES DECHETS Les poubelles sont passées au ...noir. Certains ont pensé que la CUB, sensible à la demande des habitants, mettait en place la collecte de l'ensemble des déchets ménagers... Qu'en est-il ? En ce qui concerne les déchets verts nous faisons la suggestion suivante: acquisition facultative de containers normalisés par les demandeurs avec ramassage collectif à périodes déterminées. Cela éviterait, peut-être, l'incivilité de certains qui n'hésitent pas, en plein bourg, à gêner le voisinage par des fumées nauséabondes qui interdisent l'aération des habitations...! et à ceux qui respectent les voisins (il y en a) de se rendre dans les centres de tri avec voiture et remorque.

SECURITE Monsieur le Premier Adjoint au Maire a fait paraître une lettre circulaire rappelant combien la sécurité est « une préoccupation constante » de la Ville et de ses partenaires. En effet le sentiment d'insécurité devient très vif et l'on a l'impression que ceux qui sont chargés de combattre les délits restent peu efficaces. L'impunité de plus en plus fréquente annihile tous les efforts qui semblent être accomplis et les victimes restent très souvent silencieuses constatant l'inutilité de porter plainte; si bien que les statistiques n'ont plus aucune signification . Malgré cela il reste nécessaire que chaque délit, même le plus « petit », soit dénoncé et qu'il soit enregistré...et lorsqu'il sera également systématiquement sanctionné alors la confiance reviendra . C'est une volonté politique qui semble guider les responsables mais un rouage manque dans la machine à sécuriser...

MEMOIRE DE QUARTIER

A l'occasion du centenaire de la Loi 1901 sur les Associations, nous constituons un dossier qui retrace la vie de notre quartier et de notre syndicat de quartier. Celui-ci a été créé officiellement le 12 mai 1978 , OBJET: défense des intérêts des habitants du centre de Pessac; protection de leur cadre de vie; participation au développement culturel, artistique, sportif et à l'aide sociale

Nous vous remercions de bien vouloir nous prêter des documents susceptibles d'étoffer ce sujet.

C'est un retour sur nos racines, non pas par nostalgie mais pour retrouver nos principes fondateurs et pour mieux affronter les principes de la création des Conseils de quartiers..

LES CONSEILS DE QUARTIERS

Nous avons annoncé, dans une feuille d'information précédente, la discussion à l'Assemblée Nationale du projet de Loi relatif à la démocratie de proximité.

Cette loi prévoit que les communes de 20 000 habitants et plus soient divisées en quartiers par le Conseil municipal et que chacun d'eux soit doté d'un conseil de quartier dans lequel figurent un conseiller municipal et des personnes désignées.

Nous demandons que ces Conseils de quartiers respectent l'existence des syndicats de quartiers (dont certains à Pessac ont plus de 90 ans) car ils sont seuls garants de la neutralité puisque aucun élu ne figure au bureau. L'indépendance est nécessaire si l'on veut que la concertation avec les élus , qui doit être préalable à tout projet , ait un sens.

Le syndicat de quartier doit être considéré comme un lieu de rassemblement de tous les habitants du quartier quelles que soient leurs opinions, croyances, activités, classes d'âges etc...Il est un cadre fédérateur et non catégoriel

MANIFESTATIONS:

23 octobre 2001 : tournoi de duplicate rue Léon Blum

8 décembre 2001 : 2e tournoi de duplicate, salle Roger Cohé

8 décembre 2001 : journée du TELETON: nous organisons une journée « duplicate » : les engagements des joueurs seront versés au TELETON.

9 février 2002 : goûter des Anciens

23 mars 2002 : carnaval , thème « l'Euro »

30 mars 2002 : Vide-grenier toute la journée place de la Ve République (nous en reparlerons dans le prochain bulletin)

SCRABBLE le lundi et le vendredi , salle Roger Cohé de 14h à 18h

DUPLICATE le mardi et le jeudi, salle Léon Blum de 14h à 18h

19 janvier 2002 : Assemblée Générale du Syndicat de Quartier, salle Roger Cohé.

Soyez à jour de la cotisation 2001 pour cette Assemblée Générale et pensez déjà à poser votre candidature comme membre du bureau du syndicat de quartier.

Lors de cette Assemblée Générale vous pourrez renouveler votre adhésion pour l'année **2002** ou adhérer (chèque de 10 €)